

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 7046

présenté par  
Mme Goulet

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les commerçants, notamment en centre-ville, sont particulièrement affectés par les restrictions sanitaires, la désertification de leurs commerces et la crise économique durable qui frappe notre pays. Dès lors, en vue de simplification, le présent amendement vise à la suppression de cet article qui complexifie particulièrement les règles applicables en matière de publicité.